

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 336/02

ÉFAI – 020728 – ASA 31/070/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

NÉPAL

Krishna Bahadur Gole (h)

quatre hommes tués (noms inconnus)

Londres, le 13 novembre 2002

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Krishna Bahadur Gole a été arrêté par des militaires le 23 octobre au cours d'une opération de ratissage qui a eu lieu dans le village de Kaleswor, situé dans le district de Lalitpur (à 50 kilomètres de Katmandou). On ignore où il se trouve actuellement. Par la suite quatre autres hommes, arrêtés dans la même région que lui et dont on ne connaît pas les noms, ont été retrouvés morts, tués par balle. Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de Krishna Bahadur Gole.

La veille de l'opération de ratissage, les membres de l'armée s'étaient rendus à Batase Dansa, près de Kaleswor, après avoir été informés que des membres du Parti communiste népalais (PCN) maoïste, un groupe politique armé, s'étaient réunis en ce lieu. Les militaires, qui venaient, semble-t-il, de la caserne de Raj Dal (Lalitpur), ont fouillé plusieurs maisons à Kaleswor avant d'arrêter Krishna Bahadur Gole, tôt le lendemain matin. Des témoins ont vu un camion de l'armée emmener Krishna Bahadur Gole vers midi.

Krishna Bahadur Gole occupe un poste d'assistant administratif subalterne dans un établissement d'enseignement secondaire, *Bagh Bhairavan*. On ignore les motifs de son arrestation, mais il est possible que les autorités le soupçonnent de participation ou de soutien aux activités du PCN maoïste.

Le 23 octobre, vers 11 heures, des habitants de Chandanpur, un village voisin, ont entendu des coups de feu provenant de la jungle à proximité de Kaleswor. Le 26 octobre, des personnes militant pour les droits humains se sont rendues dans la zone où les coups de feu avaient été tirés. Elles ont trouvé quatre corps sans vie, tous des hommes, à un endroit appelé Nigale Gairho, dans la forêt communale de Panighat, près de Kaleswor. Selon des témoins, l'un de ces quatre hommes pourrait être Risheswor Adhikari, un habitant de Kaleswor. Deux autres seraient des membres de la communauté tribale Tamang et le quatrième appartenait, semble-t-il, à la communauté tribale Magar. Toutefois, on ne connaît pas leur nom.

Chaque corps avait reçu trois balles : une au visage, une dans la poitrine et une dans le ventre. Il est à craindre que ces personnes n'aient été exécutées sommairement. Selon les villageois, les quatre hommes étaient des membres non armés du PCN maoïste, ils ont été appréhendés par l'armée, conduits dans la jungle et exécutés.

On ne sait pas ce qu'il est advenu des corps après que les militants les ont trouvés. À la connaissance d'Amnesty International, ils n'ont pas été emmenés pour autopsie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le PCN maoïste a déclaré une « *guerre populaire* », au début de l'année 1996. L'inquiétude de l'organisation s'est renforcée après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence décrété en novembre 2001. Depuis lors, le nombre de cas d'exécutions illégales, de « disparitions », d'actes de torture et d'arrestations arbitraires suivies de détention sans inculpation imputés aux forces de sécurité a considérablement augmenté. Jusqu'à présent, les autorités n'ont pas ordonné de manière stricte aux forces de sécurité de respecter les droits humains, ou pas fait le nécessaire pour assurer l'application de telles instructions. Elles n'ont pas non plus pris les mesures qui s'imposaient contre les responsables présumés des violations signalées. Amnesty International a également recueilli de nombreuses informations faisant état de graves exactions commises par des membres du PCN maoïste.

Bien que l'état d'urgence soit arrivé à son terme à la fin du mois d'août et qu'il n'ait pas été prorogé, les forces de sécurité disposent encore de pouvoirs considérables en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, qui est entrée en vigueur en avril 2002. Elles peuvent notamment procéder à des interpellations sans mandat

d'arrêt et maintenir des suspects en garde à vue pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre-vingt dix jours. Au cours d'une récente visite au Népal, des délégués d'Amnesty International ont constaté qu'un grand nombre de personnes étaient détenues illégalement par l'armée dans tout le pays, et privées du droit d'entrer en contact avec leur famille, de consulter un avocat ou de recevoir la visite d'un médecin. Amnesty International a également recueilli des informations tendant à prouver que des civils soupçonnés de soutenir les maoïstes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires. De même, des maoïstes ont été délibérément tués après avoir été placés en garde à vue.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Krishna Bahadur Gole, qui aurait été arrêté le 23 octobre à Kaleswor (district de Lalitpur) par des militaires de la caserne de Raj Dal, et dont on est depuis sans nouvelle ;
- exhortez les autorités à révéler où se trouve cet homme ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce qu'il ne soit pas torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements au cours de sa détention ;
- exhortez les autorités à lui permettre immédiatement de recevoir la visite de ses proches, de consulter des avocats, et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;
- appelez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi ;
- exhortez les autorités à mener une enquête impartiale et exhaustive sur les allégations selon lesquelles quatre personnes soupçonnées d'appartenir au Parti communiste népalais (PCN) maoïste, dont peut-être Risheswor Adhikari, de Kaleswor (district de Lalitpur), auraient été exécutées sommairement le 23 octobre dans une forêt proche de Kaleswor après leur arrestation par des membres de l'armée de la caserne de Raj Dal ;
- appelez les autorités à rendre publics les résultats de cette enquête et à déférer les responsables présumés à la justice.

APPELS À :

Chef d'état-major de l'armée népalaise :

General Pyar Jung Thapa
Chief of Army Staff (COAS)
Army Headquarters
Kathmandu
Népal

Télégrammes : Commander-in-Chief, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 242 168

Formule d'appel : *Dear Commander-in-Chief, / Mon Général,*
(si c'est un homme qui écrit) **ou** *Général,* (si c'est une femme qui écrit)

General R Katwal
Secretary, National Security Council
Singha Durbar
Kathmandu
Népal

Télégrammes : Secretary, National Security Council,
Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 225 869 (l'obtention de cette ligne peut s'avérer difficile, merci de vous montrer persévérant.)

Formule d'appel : *Dear General, / Mon Général,* (si c'est un homme qui écrit) **ou** *Général,* (si c'est une femme qui écrit)

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 25 DÉCEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*